

## Rapport N° 150/2019

### **Réponse à la motion de Mmes les Conseillères communales Jessica Jaccoud et Aurélie Hegetschweiler intitulée « Pour une station de vélos en libre-service à proximité des P+R Petite Prairie et Gravette »**

---

Nyon, le 7 juin 2019

Au Conseil communal de Nyon

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission s'est réunie le mardi 9 avril 2019. Etaient présents Mesdames les Conseillères communales Aurélie Hegetschweiler, Christine Vuagniaux et Rachel Cavargna-Deblue ainsi que Messieurs les Conseillers communaux Juan Lopez-Martinez, Philippe-Jean Perret, Sven Girard et Jonas Donnet (président-rapporteur). Olivier Tripet était excusé. La Municipalité était représentée par Madame la Municipale Roxane Faraut Linares, accompagnée par Monsieur François Menthonnex, Chef de service « Travaux, environnement et mobilité ». Qu'ils soient ici remerciés pour leurs disponibilités, leurs explications et leurs réponses.

Le développement du réseau de vélos en libre-service a pris du temps, en effet des blocages dus à des recours ont retardé la formulation d'une réponse aux motionnaires. Intermobility, une société concurrente, a déposé un recours contre l'adjudication à Publibike. Les recours ayant été écartés, le projet peut continuer d'avancer.

La Municipalité et les membres de la commission qui ont fait l'expérience de manière personnelle de l'utilisation du nouveau système porté par PubliBike se déclarent très satisfaits du nouveau système et se réjouissent de son expansion. La simplicité d'utilisation du système – des zones de dépôts couplée à une application mobile des plus ergonomique est plus que plébiscitée. En outre son installation est peu onéreuse. Les Communes partenaires soutiennent le développement du réseau à l'échelle de leur territoire communal, en cherchant si possible des localisations sur le domaine public. Les prestations liées à l'exploitation du réseau sont sous-traitées à l'association Pro-Jet.

La répartition des 50 vélostations sur l'ensemble du district de Nyon a été négociée avec la Région de Nyon. Cette dernière finance – sous la forme d'une subvention qui permet de soutenir ce service public non rentable et qui contribue à offrir le tarif le plus avantageux - à plus de 30% le projet. La Ville de Nyon participe à hauteur de 12.5%. Le reste est assumé par les autres communes participant au projet. Le chef de Service n'a pas les chiffres précis en tête au moment où la commission a siégé, mais il déclare l'opération très rentable. La commission n'en doute pas.

De par le fait que l'installation est récente, la Municipalité ne peut pas encore avancer de chiffre, néanmoins elle confirme une forte utilisation du nouveau système de vélo en libre-service. A noter que la flotte est toujours composée de 50% de vélos électriques.

Le déploiement du réseau Publibike doit s'effectuer en deux phases. La première prévoit de passer de 13 à 27 stations. L'installation se déroulera du début de l'été jusqu'à la fin de l'année. Pour la

seconde phase, le même calendrier est appliqué. L'installation de la plupart des stations de vélos se fait sur du terrain privé. Des retards pourraient survenir. Une convention est travaillée en parallèle des négociations avec un comité de pilotage incluant la Municipalité. L'idée est de la finaliser durant le mois de juin.

L'association Pro-jet participe à l'opération en ayant pour tâche de rééquilibrer les stations si besoin. Leur périmètre d'actions s'étend à l'entier du réseau régional. En plus de cela, Pro-jet effectue les réparations des vélos endommagés. En plus de s'occuper de l'installation des stations, PubliBike remplace les vélos qui ne peuvent être réparés par Pro-jet.

La question des cargobikes a également été soulevée par la commission qui, unanime, apprécie fortement le concept. La Municipalité annonce se pencher sur la question.

### **Conclusion**

Le développement de la mobilité douce et la mutualisation de celle-ci avec des éléments comme les vélos de PubliBike dans la région de Nyon est une aubaine pour les citoyens du district. La commission en est bien consciente et approuve unanimement la réponse Municipale qui soutient la demande des motionnaires en demandant des stations de vélos en libre-service vers la Petite Prairie et Gravette.

Il appartient au Conseil de soutenir le développement des aménagements des cheminements cyclables tel que planifié dans le concept de mobilité urbaine de la Ville. En effet, ceci favorisera l'adhésion de la population à la mobilité douce.

La commission émet les vœux suivants :

- Que la Municipalité fasse part régulièrement au Conseil de l'évolution de l'installation des vélostations
- Que la population soit également tenue au courant au travers du tout ménage
- Que la Municipalité nous informe de la finalisation de la convention

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

## **Le Conseil communal de Nyon**

**vu** le rapport-préavis N° 150/2019 concernant «la motion de Mmes les Conseillères communales Jessica Jaccoud et Aurélie Hegetschweiler intitulée « Pour une station de vélos en libre-service à proximité des P+R Petite Prairie et Gravette »,

**ouï** les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

**attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### **décide :**

- de prendre acte du rapport-préavis N°150/2019 valant réponse à la motion de Mmes les Conseillères communales Jessica Jaccoud et Aurélie Hegetschweiler intitulée « Pour une station de vélos en libre-service à proximité des P+R Petite Prairie et Gravette ».

La Commission :

Aurélie Hegetschweiler  
Christine Vuagniaux  
Rachel Cavargna-Deblue

Juan Lopez-Martinez  
Philippe-Jean Perret  
Sven Girard  
Olivier Tripet  
Jonas Donnet